



Paris, le 11 juin 2010

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DE TITRES DE LA ZONE EURO AVRIL 2010

Le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance émis par les résidents de la zone euro a fléchi, revenant de 6,0 % en mars 2010 à 5,7 % en avril. En ce qui concerne les actions cotées émises par les résidents de la zone, ce taux est ressorti à 2,7 % en avril 2010 contre 2,8 % en mars.

En avril 2010, les émissions de titres de créance des résidents de la zone euro ont représenté au total 1 053 milliards d'euros (cf. tableau 1 et graphique 1). Les remboursements ont porté sur 983 milliards d'euros et les émissions nettes sont ressorties à 75 milliards d'euros (cf. tableau 1)¹. Le rythme annuel de croissance de l'encours de titres de créance émis par les résidents de la zone euro a fléchi, revenant de 6,0 % en mars 2010 à 5,7 % en avril (cf. tableau 1 et graphique 3).

En ce qui concerne la ventilation sectorielle, la progression annuelle de l'encours de titres de créance émis par les sociétés non financières s'est ralentie, ressortant à 15,7 % en avril 2010 après 16,1 % en mars (cf. tableau 2 et graphique 4). Pour le secteur des institutions financières monétaires (IFM), ce taux est ressorti à 1,3 % en avril contre 1,4 % en mars. S'agissant des sociétés financières autres que les IFM, le taux de croissance annuel a fléchi, revenant de 7,2 % en mars 2010 à 6,2 % en avril. En ce qui concerne les administrations publiques, ce taux de progression est revenu de 8,7 % en mars à 8,6 % en avril.

Si l'on considère la ventilation par échéances, le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance à court terme a diminué, s'inscrivant à - 8,0 % en avril 2010 après - 6,5 % en mars (cf. tableau 1 et graphique 3). S'agissant des institutions financières monétaires, ce taux s'est inscrit à - 9,8 % en avril

¹ La ventilation complète des émissions nettes entre émissions brutes et remboursements pouvant ne pas toujours être disponible, la différence entre les émissions brutes agrégées et les remboursements peut différer des émissions nettes agrégées.

contre - 11,7 % en mars (cf. tableau 2). Pour les titres de créance à long terme, le taux de croissance annuel s'est établi à 7,6% en avril 2010, après 7,7 % en mars (cf. tableau 1). La progression annuelle de l'encours de titres de créance à long terme émis par les IFM s'est ralentie revenant de 3,8 % à 3,3 % sur la même période (cf. tableau 2). Le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance à long terme assortis d'un taux fixe a augmenté, passant de 10,4 % en mars 2010 à 10,7 % en avril (cf. tableau 1). Celui des titres de créance à long terme assortis d'un taux variable est revenu de 1,4 % en mars à 0,9 % en avril.

S'agissant de la ventilation par devises, le taux de croissance annuel de l'encours de titres de créance libellés en euros s'est inscrit en recul, à 5,7 % en avril 2010 après 6,2 % en mars. Pour les titres de créance émis dans d'autres devises, ce taux s'est accru, passant de 4,9 % en mars à 5,9 % en avril (cf. tableau 1).

En données corrigées des variations saisonnières, le taux de croissance sur trois mois annualisé de l'encours des titres de créance émis par les résidents de la zone euro a diminué, revenant de 4,6 % en mars 2010 à 4,0 % en avril (cf. tableau 3 et graphique 5).

Les émissions d'actions cotées par les résidents de la zone euro ont représenté au total 1,8 milliard d'euros en avril 2010 (cf. tableau 4). Les remboursements ayant porté sur 0,4 milliard d'euros, les émissions nettes sont ressorties à 1,5 milliard. Le rythme annuel de croissance de l'encours d'actions cotées émises par les résidents de la zone euro (hors effets de valorisation) s'est établi à 2,7 % en avril 2010 contre 2,8 % en mars (cf. tableau 4 et graphique 6). Le taux de progression annuel des actions cotées émises par les sociétés non financières s'est établi à 1,7 % en avril 2010 après 1,8 % en mars. S'agissant des institutions financières monétaires, ce taux est revenu de 7,4 % en mars 2010 à 7,0 % en avril. Pour les sociétés financières autres que les IFM, ce taux s'est établi à 5,3 % en avril contre 5,4 % en mars.

Les encours d'actions cotées émises par les résidents de la zone euro s'élevaient au total à 4 428 milliards d'euros à fin avril 2010. Par rapport aux 3 461 milliards d'euros recensés à fin avril 2009, la valeur du stock d'actions cotées a enregistré une augmentation annuelle de 27,9 % en avril 2010, contre 48,4 % en mars.

Sauf indication contraire, les données présentées sont brutes. Outre les évolutions pour avril 2010, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes. En outre, à compter des périodes de référence de décembre 2008 et décembre 2009, respectivement, deux pays de la zone euro ont étendu la couverture des titres de créance émis aux non-IFM et aux titres de créance à court terme émis par le secteur des administrations publiques ; la couverture des actions cotées a également été élargie pour inclure également les cotations

internationales. Les taux de croissance annuels étant calculés sur la base des transactions financières qui interviennent lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements, ils ne sont pas affectés par les effets de tout autre changement ne découlant pas d'opérations. Une série exhaustive de statistiques mises à jour peut être obtenue à la page Money, banking and financial markets (Monnaie, banque et marchés financiers) de la rubrique Statistics du site internet de la BCE (<http://www.ecb.int/stats/money/securities/html/index.en.html>). Ces données, ainsi que les données de la zone euro correspondant à la composition de la zone au moment de la période de référence, peuvent être téléchargées à partir du Statistical Data Warehouse (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE.

Les chiffres jusqu'à avril 2010 seront également publiés dans le Bulletin mensuel de la BCE et dans le Statistics Pocket Book (recueil statistique sous format de poche) de juillet 2010. Le prochain communiqué de presse relatif aux émissions de titres de la zone euro sera publié le 12 juillet 2010.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Tableau 1

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro, par devises et échéances initiales¹⁾

(montants en milliards d'euros, valeur nominale)

	Encours	Émissions nettes	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes ³⁾	Encours ⁵⁾	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes ³⁾	Encours ⁵⁾	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes ³⁾	Taux de croissance annuels des encours ⁶⁾																								
														Avril 2009		Mai 2009 - Avril 2010			Mars 2010				Avril 2010				2008	2009	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2010 T1	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.	2010 Fév.	2010 Mars	2010 Avril
Total	14 048,0	107,1	1 021,5	955,3	68,2	15 608,0	1 039,1	918,5	120,4	15 695,7	1 052,9	983,1	74,9	7,5	11,0	11,8	11,4	10,1	7,0	9,6	8,1	7,7	6,3	6,0	5,7													
dont en euros	12 640,1	102,8	934,3	873,9	61,0	13 906,5	927,1	814,3	111,9	13 962,1	943,7	892,5	54,0	7,9	11,9	12,8	12,5	10,8	7,1	10,0	8,2	7,7	6,4	6,2	5,7													
dans d'autres devises	1 407,9	4,4	87,2	81,4	7,2	1 701,5	112,0	104,3	8,4	1 733,6	109,3	90,6	20,9	4,1	3,2	3,3	2,3	4,7	6,3	5,8	6,6	7,4	5,7	4,9	5,9													
Court terme	1 697,5	34,8	781,2	792,7	(11,4)	1 611,0	758,9	764,3	(6,5)	1 615,9	802,4	797,6	5,8	22,4	17,4	23,9	17,1	5,0	(3,7)	1,5	0,4	(2,3)	(5,6)	(6,5)	(8,0)													
dont en euros	1 497,7	31,6	717,5	728,9	(11,4)	1 399,8	678,2	685,3	(8,1)	1 402,2	724,6	721,3	3,7	24,5	17,0	22,9	17,8	4,0	(5,2)	(0,2)	(1,6)	(4,1)	(7,1)	(7,3)	(9,0)													
dans d'autres devises	199,8	3,2	63,6	63,9	(0,1)	211,2	80,6	79,0	1,6	213,7	77,9	76,3	2,1	10,2	20,5	31,0	12,5	12,6	8,5	16,3	16,1	11,7	6,4	(0,1)	(0,7)													
Long terme ²⁾	12 350,5	72,4	240,3	162,6	79,6	13 997,0	280,2	154,3	126,9	14 079,7	250,5	185,5	69,1	5,8	10,1	10,3	10,6	10,8	8,4	10,7	9,1	9,0	7,9	7,7	7,6													
dont en euros	11 142,5	71,2	216,8	145,1	72,3	12 506,7	248,8	129,0	120,1	12 559,9	219,1	171,1	50,3	6,1	11,2	11,6	11,8	11,6	8,7	11,4	9,5	9,3	8,2	7,9	7,7													
dans d'autres devises	1 208,0	1,2	23,6	17,5	7,3	1 490,3	31,4	25,3	6,8	1 519,9	31,4	14,4	18,9	3,0	0,6	(0,7)	0,7	3,5	5,9	4,3	5,3	6,7	5,6	5,7	7,0													
dont taux fixe	8 089,0	48,2	166,2	93,7	72,4	9 101,0	190,6	91,3	99,2	9 190,1	182,3	108,9	73,4	3,1	9,5	8,9	10,5	12,2	11,1	12,4	11,9	11,5	10,8	10,4	10,7													
dont en euros	7 274,8	45,1	149,8	83,7	66,1	8 137,4	165,6	78,4	87,2	8 205,6	163,4	99,9	63,5	3,0	10,0	9,6	11,2	12,8	11,4	12,9	12,2	11,7	11,1	10,7	10,8													
dans d'autres devises	816,1	3,2	16,4	10,0	6,3	965,1	25,0	13,0	12,0	985,9	18,9	9,0	10,0	4,4	4,3	3,3	4,5	7,2	8,7	7,6	9,4	9,4	7,7	8,4	9,1													
dont taux variable	3 723,3	14,7	58,9	55,8	3,1	4 441,6	77,0	53,7	23,3	4 441,4	54,1	56,9	(2,8)	12,8	12,2	14,4	11,4	7,7	2,4	7,0	2,8	3,5	1,6	1,4	0,9													
dont en euros	3 405,4	14,9	53,3	49,4	3,8	3 964,7	71,7	43,3	28,4	3 958,7	45,5	51,9	(6,4)	14,3	14,5	17,2	13,7	9,2	3,0	8,3	3,7	4,1	2,1	1,9	1,3													
dans d'autres devises	316,4	(0,3)	5,7	6,3	(0,7)	475,8	5,3	10,4	(5,1)	481,6	8,7	5,0	3,7	(0,1)	(9,0)	(9,7)	(9,4)	(7,5)	(4,0)	(6,6)	(6,4)	(3,4)	(3,6)	(3,7)	(2,9)													

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

- « Court terme » s'applique aux titres dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an (dans des cas exceptionnels, elle est inférieure ou égale à deux ans). Les titres d'une durée initiale plus longue ou à dates d'échéance optionnelles, dont la plus éloignée est supérieure à un an, ou à dates d'échéance indéterminées sont classés dans les émissions à long terme.
- L'écart résiduel entre le total des titres de créance à long terme et celui des titres de créance à long terme à taux fixe et à taux variable correspond aux obligations zéro coupon et aux effets de valorisation.
- La décomposition des émissions nettes en émissions brutes et remboursements n'étant pas toujours disponible, la différence entre les émissions brutes globales et les remboursements peut ne pas être égale aux émissions nettes globales.
- Moyennes mensuelles des transactions sur la période
- Un pays de la zone euro a élargi la couverture des émissions de titres de créances à partir de la période de référence de décembre 2009 afin d'inclure également les non-IFM et les titres de créance à court terme émis par les administrations publiques. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 800 milliards d'euros, qui affecte principalement le poste des titres de créance à long terme (et à taux variable).
- Les taux de croissance annuels sont calculés à partir des transactions financières qui ont lieu lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des reclassements, effets de valorisation et variations de change ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions.

Tableau 2

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro toutes devises confondues, par secteurs émetteurs ¹⁾ et par échéances ²⁾
(montants en milliards d'euros, valeur nominale)

	Encours	Émissions nettes	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes ³⁾	Encours ⁵⁾	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes ³⁾	Encours ⁵⁾	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes ³⁾	Taux de croissance annuels des encours ⁶⁾												
	Avril 2009		Mai 2009 - Avril 2010			Mars 2010			Avril 2010			2008	2009	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2010 T1	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.	2010 Fév.	2010 Mars	2010 Avril			
Total	14 048,0	107,1	1 021,5	955,3	68,2	15 608,0	1 039,1	918,5	120,4	15 695,7	1 052,9	983,1	74,9	7,5	11,0	11,8	11,4	10,1	7,0	9,6	8,1	7,7	6,3	6,0	5,7	
IFM	5 423,1	28,1	659,4	653,7	5,8	5 470,9	662,8	608,2	54,6	5 494,8	672,3	653,0	19,3	7,7	4,6	5,7	4,0	2,9	1,6	2,5	2,3	2,3	0,6	1,4	1,3	
Court terme	829,3	(8,1)	563,9	570,6	(6,7)	746,5	544,8	534,1	10,7	753,7	571,4	563,1	8,3	24,6	2,6	8,4	(0,4)	(8,4)	(11,7)	(11,6)	(8,2)	(11,3)	(13,9)	(11,7)	(9,8)	
Long terme	4 593,8	36,2	95,5	83,0	12,4	4 724,3	118,1	74,1	43,9	4 741,1	100,8	89,9	11,0	5,0	4,9	5,2	4,8	4,8	4,0	5,0	4,1	4,8	3,4	3,8	3,3	
dont																										
taux fixe	2 395,7	21,3	57,1	39,2	17,9	2 656,7	61,0	34,2	26,8	2 680,6	64,7	47,0	17,7	4,9	7,0	6,8	7,2	9,0	9,7	9,5	9,7	10,7	9,0	9,1	8,9	
taux variable	1 784,5	7,0	28,3	35,1	(6,8)	1 778,9	50,0	32,2	17,7	1 769,9	28,5	37,8	(9,3)	5,4	1,9	3,1	1,0	(1,6)	(3,8)	(1,7)	(3,9)	(3,2)	(4,4)	(3,6)	(4,5)	
Non-IFM	3 050,8	40,8	131,6	111,2	22,4		136,4	121,6	14,6	4 120,7	139,4	123,5	21,0	17,6	22,6	24,7	23,1	19,6	11,2	19,1	12,7	12,6	10,1	9,2	8,3	
dont																										
Institutions financières autres que les IFM	2 306,0	28,6	52,2	41,1	12,6	3 239,0	56,5	53,3	2,6	3 254,0	56,1	51,8	10,0	23,0	27,0	30,9	26,8	21,0	10,1	20,0	12,0	12,1	8,6	7,2	6,2	
Court terme	47,3	1,3	16,5	17,9	(1,3)	63,0	26,1	26,6	(2,0)	65,7	25,3	24,8	2,7	91,6	(24,9)	(13,0)	(39,4)	(38,5)	(17,3)	(35,7)	(36,8)	(1,3)	(14,9)	(23,6)	(22,6)	
Long terme	2 258,8	27,3	35,7	23,1	13,9	3 176,0	30,4	26,7	4,6	3 188,3	30,8	27,0	7,3	21,5	28,7	32,2	29,2	23,1	10,7	21,9	13,5	12,4	9,2	8,0	6,9	
dont																										
taux fixe	833,9	15,8	13,5	7,6	5,9	1 047,5	14,2	7,2	6,9	1 056,4	13,8	11,2	2,6	5,7	18,2	17,9	21,2	21,4	14,1	21,7	19,3	16,2	11,6	10,2	8,4	
taux variable	1 381,1	14,4	20,8	14,5	6,3	2 058,8	14,2	18,2	(4,0)	2 061,2	15,3	14,8	0,5	33,4	36,2	43,2	35,5	24,4	8,6	22,4	10,8	10,1	7,4	5,9	4,8	
Sociétés non financières	744,8	12,2	79,4	70,1	9,7	853,9	80,0	68,4	12,0	866,7	83,3	71,7	11,1	6,4	12,3	10,5	14,1	16,5	14,8	17,0	14,6	13,8	15,1	16,1	15,7	
Court terme	95,7	(2,6)	64,5	65,9	(1,5)	76,5	65,8	67,0	(0,7)	77,8	68,4	66,0	1,2	15,0	(18,7)	(16,6)	(25,1)	(31,8)	(29,2)	(34,6)	(38,4)	(31,6)	(25,2)	(21,8)	(18,4)	
Long terme	649,1	14,8	14,9	4,2	11,2	777,4	14,1	1,4	12,7	788,9	14,8	5,6	9,9	4,8	18,3	15,8	21,8	25,9	22,4	27,2	24,9	21,9	21,8	22,0	20,7	
dont																										
taux fixe	513,2	13,6	13,8	3,1	10,6	637,5	13,2	1,0	12,2	648,8	13,7	4,6	9,1	4,9	24,0	21,2	28,2	33,5	27,9	34,9	32,3	27,7	26,8	26,4	24,8	
taux variable	125,7	(0,0)	1,0	1,1	(0,0)	129,4	0,9	0,3	0,6	129,1	0,6	1,0	(0,4)	7,0	(1,9)	(1,1)	(3,2)	(4,1)	(2,3)	(3,9)	(4,2)	(3,2)	(1,5)	(0,0)	(0,3)	
Administrations publiques	5 574,0	38,2	230,5	190,5	40,0	6 044,2	239,8	188,7	51,1	6 080,2	241,3	206,6	34,6	3,2	12,1	12,2	13,5	12,7	10,0	12,0	11,2	10,1	9,8	8,7	8,6	
dont																										
Administrations centrales	5 223,9	31,1	212,9	176,0	36,8	5 655,7	214,9	172,1	42,8	5 686,0	218,7	189,7	29,0	3,3	12,3	12,4	13,8	12,9	9,9	12,1	11,3	10,2	9,8	8,6	8,5	
Court terme	708,0	45,3	125,3	127,5	(2,2)	707,7	110,6	125,8	(15,2)	699,3	121,3	129,9	(8,6)	15,5	58,2	69,2	68,3	37,2	13,1	31,4	25,3	15,3	10,2	4,4	(3,5)	
Long terme	4 515,9	(14,2)	87,6	48,5	39,0	4 948,0	104,4	46,3	58,0	4 986,7	97,4	59,8	37,6	2,1	7,5	6,9	8,2	9,9	9,5	9,6	9,5	9,5	9,7	9,2	10,4	
dont																										
taux fixe	4 087,1	(8,4)	77,3	41,0	36,3	4 481,8	92,5	45,7	46,8	4 524,6	86,6	44,7	41,9	1,5	8,1	7,5	9,0	10,3	9,6	10,1	9,7	9,3	10,0	9,4	10,7	
taux variable	359,6	(9,1)	6,5	4,2	2,3	381,9	8,3	0,6	7,6	387,3	6,8	1,6	5,2	7,6	0,1	(0,6)	(1,6)	2,0	4,6	1,7	3,0	7,3	3,2	3,5	7,6	
Autres administrations publiques	350,2	7,1	17,6	14,4	3,2	388,5	24,9	16,6	8,3	394,2	22,6	16,9	5,7	2,5	8,9	9,6	9,5	10,4	10,2	10,6	9,7	9,1	10,8	11,6	10,9	
Court terme	17,3	(1,2)	10,9	10,7	0,2	17,2	11,6	10,9	0,7	19,5	16,0	13,8	2,2	17,3	37,0	54,3	41,7	6,4	(18,0)	6,3	(16,0)	(29,3)	(13,8)	(6,7)	12,7	
Long terme	332,9	8,3	6,7	3,7	3,0	371,3	13,2	5,7	7,5	374,8	6,6	3,1	3,4	1,9	7,7	8,1	8,3	10,6	12,0	10,8	11,8	11,4	12,3	12,7	10,9	
dont																										
taux fixe	259,2	6,0	4,5	2,8	1,7	277,4	9,6	3,3	6,4	279,7	3,5	1,4	2,2	1,4	4,2	4,8	3,9	6,6	8,1	7,1	8,3	7,0	8,3	9,5	7,8	
taux variable	72,4	2,3	2,2	0,9	1,3	92,7	3,6	2,3	1,3	93,9	3,0	1,8	1,2	3,2	20,7	19,9	25,1	26,2	26,7	25,8	25,2	28,2	27,1	24,4	22,1	

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

- 1) Codes des secteurs correspondants du SEC 95 : IFM (Euroystème inclus) comprenant la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro (S.121) et les autres institutions financières monétaires (S.122) ; institutions financières autres que les IFM comprenant les autres intermédiaires financiers (S.123), les auxiliaires financiers (S.124), les sociétés d'assurance et les fonds de pension (S.125) ; sociétés non financières (S.11) ; administrations centrales (S.1311) ; autres administrations publiques comprenant les administrations d'États fédérés (S.1312), les administrations locales (S.1313) et les administrations de sécurité sociale (S.1314)
- 2) L'écart résiduel entre le total des titres de créance à long terme et celui des titres de créance à long terme à taux fixe et à taux variable correspond aux obligations zéro coupon et aux effets de valorisation.
- 3) La décomposition des émissions nettes en émissions brutes et remboursements n'étant pas toujours disponible, la différence entre les émissions brutes globales et les remboursements peut ne pas être égale aux émissions nettes globales.
- 4) Moyennes mensuelles des transactions sur la période
- 5) Un pays de la zone euro a élargi la couverture des émissions de titres de créances à partir de la période de référence de décembre 2009 afin d'inclure également les non-IFM et les titres de créance à court terme émis par les administrations publiques. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 800 milliards d'euros, qui affecte principalement le secteur des institutions financières autres que les IFM.
- 6) Les taux de croissance annuels sont calculés à partir des transactions financières qui ont lieu lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des reclassements, effets de valorisation et variations de change ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions.

Tableau 3

Titres de créance émis par les résidents de la zone euro toutes devises confondues, par secteurs émetteurs¹⁾ et par échéances, données cvs
(montants en milliards d'euros, valeur nominale)

	Encours ²⁾	Émissions nettes					Taux de croissance sur trois mois annualisés des encours ³⁾											
	Avril 2010	Avril 2009	Janv. 2010	Fév. 2010	Mars 2010	Avril 2010	2009 Mai	2009 Juin	2009 Juillet	2009 Aout	2009 Sept.	2009 Oct.	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.	2010 Fév.	2010 Mars	2010 Avril
Total	15 666,2	89,9	80,8	(17,6)	111,2	60,3	10,2	8,9	9,3	7,6	9,3	6,4	5,7	1,6	3,4	1,8	4,6	4,0
Court terme	1 583,5	20,1	(58,2)	(35,8)	(21,7)	(6,2)	4,1	2,7	1,9	(6,4)	1,9	(13,8)	(7,9)	(3,2)	(4,6)	(10,9)	(24,5)	(14,6)
Long terme	14 082,7	69,8	138,9	18,2	132,9	66,5	11,1	9,7	10,3	9,6	10,3	9,3	7,5	2,2	4,4	3,5	8,7	6,4
IFM	5 480,5	16,3	19,3	(47,1)	50,7	8,5	4,3	4,8	4,6	2,1	2,2	(4,1)	(3,2)	(2,6)	4,2	(0,3)	1,7	0,9
Court terme	742,2	(11,6)	(24,4)	(6,1)	12,8	7,2	(5,7)	(6,1)	(5,0)	(24,2)	(17,5)	(39,2)	(28,4)	(13,6)	7,3	7,2	(9,1)	7,9
Long terme	4 738,2	27,9	43,7	(41,0)	37,9	1,4	6,2	6,9	6,4	7,3	5,9	3,2	1,5	(0,8)	3,8	(1,4)	3,5	(0,2)
Non-IFM	4 116,7	43,2	71,7	(12,4)	27,7	25,1	18,1	15,4	18,6	14,4	18,8	10,3	8,6	(4,9)	1,1	(0,2)	9,0	4,0
dont																		
Institutions financières autres que les IFM	3 247,2	34,9	69,5	(30,6)	13,9	17,7	20,2	15,6	18,2	13,5	17,2	8,0	5,7	(8,6)	(0,5)	(3,6)	6,9	0,1
Court terme	63,7	1,0	3,2	(12,8)	(3,4)	2,0	23,5	1,3	(41,9)	(62,2)	(60,7)	38,9	131,7	83,7	(1,7)	(50,9)	(53,4)	(55,2)
Long terme	3 183,5	33,9	66,3	(17,9)	17,2	15,8	20,2	15,9	19,8	15,7	19,4	7,5	4,3	(9,7)	(0,5)	(2,2)	8,8	1,9
Sociétés non financières	869,5	8,3	2,2	18,2	13,9	7,3	11,7	14,9	19,7	17,1	23,8	17,6	18,2	8,7	6,2	13,2	17,7	20,4
Court terme	75,9	(5,1)	(2,2)	3,2	(1,6)	(0,6)	(51,6)	(46,2)	(34,7)	(12,6)	(0,5)	(16,8)	(37,2)	(28,5)	(22,4)	17,9	(2,9)	5,6
Long terme	793,6	13,4	4,5	14,9	15,4	8,0	26,4	27,6	29,6	21,6	27,0	22,4	26,8	13,9	9,7	12,8	20,0	22,0
Administrations publiques	6 069,0	30,4	(10,3)	41,9	32,7	26,7	12,0	9,4	8,9	9,4	11,2	15,0	12,9	10,1	3,9	5,0	4,4	7,0
dont																		
Administrations centrales	5 675,8	23,6	(8,9)	34,6	25,1	21,7	11,9	9,3	9,2	9,6	11,1	15,1	13,0	10,2	4,0	4,7	3,7	6,0
Court terme	682,0	36,8	(31,6)	(23,3)	(30,4)	(17,2)	32,7	26,8	21,0	24,4	33,5	18,5	15,1	11,0	(10,7)	(22,6)	(36,9)	(32,7)
Long terme	4 993,8	(13,2)	22,7	57,9	55,5	38,9	9,1	7,0	7,5	7,5	8,0	14,6	12,7	10,1	6,5	9,7	11,8	13,2
Autres administrations publiques	393,2	6,7	(1,4)	7,3	7,6	5,0	14,7	10,3	5,3	7,0	12,4	13,6	11,8	8,5	2,4	10,2	15,4	23,4
Court terme	19,7	(1,0)	(3,2)	3,0	0,8	2,5	(55,5)	(38,1)	(5,0)	22,1	97,6	41,4	87,9	(47,9)	(74,9)	(45,2)	17,9	373,3
Long terme	373,5	7,7	1,7	4,3	6,8	2,5	20,5	13,7	5,9	6,3	9,1	12,3	8,8	12,7	9,1	14,2	15,3	16,2

Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres

- Codes des secteurs correspondants du SEC 95 : IFM (Eurosystème inclus) comprenant la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro (S.121) et les autres institutions financières monétaires (S.122) ; institutions financières autres que les IFM comprenant les autres intermédiaires financiers (S.123), les auxiliaires financiers (S.124), les sociétés d'assurance et les fonds de pension (S.125) ; sociétés non financières (S.11) ; administrations centrales (S.1311) ; autres administrations publiques comprenant les administrations d'États fédérés (S.1312), les administrations locales (S.1313) et les administrations de sécurité sociale (S.1314)
- Un pays de la zone euro a élargi la couverture des émissions de titres de créances à partir de la période de référence de décembre 2009 afin d'inclure également les non-IFM et les titres de créance à court terme émis par les administrations publiques. Il s'ensuit une hausse des encours (en données brutes) de l'ordre de 800 milliards d'euros, qui affecte principalement le secteur des institutions financières autres que les IFM.
- Les taux de croissance sur trois mois annualisés sont calculés à partir des transactions financières qui ont lieu lorsqu'une entité contracte ou rembourse des engagements. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des reclassements, effets de valorisation et variations de change, ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions. Les taux sont annualisés afin de permettre une comparaison directe avec les taux annuels (veuillez noter

Tableau 4

Émissions d'actions cotées par les résidents de la zone euro, par secteurs émetteurs¹⁾

(montants en milliards d'euros, valeur de marché)

	Encours	Émissions nettes	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Encours ³⁾	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Variation annuelle en pourcentage de la capitalisation boursière ⁴⁾	Encours ³⁾	Émissions brutes	Remboursements	Émissions nettes	Variation annuelle en pourcentage de la capitalisation boursière ⁴⁾	Taux de croissance annuels des encours ⁵⁾																									
																Avril 2009		Mai. 2009 - Avril 2010			Mars 2010				Avril 2010					2008	2009	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2010 T1	2009 Nov.	2009 Déc.	2010 Janv.	2010 Fév.	2010 Mars	2010 Avril
Total	3 461,0	3,4	9,2	0,6	8,6	4 492,7	9,6	0,2	9,4	48,4	4 427,9	1,8	0,4	1,5	27,9	0,9	2,1	1,9	2,7	2,7	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	3,0	2,8	2,7													
IFM	413,7	1,2	2,9	0,0	2,9	548,3	2,6	0,0	2,6	73,8	512,7	0,1	0,0	0,0	23,9	2,5	8,5	8,7	9,3	8,8	8,2	8,8	9,1	8,3	8,2	7,4	7,0														
Non-IFM	3 047,3	2,2	6,3	0,6	5,7	3 944,4	7,0	0,2	6,8	45,4	3 915,2	1,8	0,3	1,5	28,5	0,7	1,3	1,0	1,9	2,0	2,2	1,9	2,1	2,2	2,3	2,1	2,0														
dont																																									
Institutions financières autres que les IFM	274,6	0,0	1,4	0,0	1,4	363,3	0,1	0,0	0,1	62,3	343,8	0,0	0,0	0,0	25,2	2,6	3,1	3,1	3,9	2,7	5,4	2,2	5,3	5,3	5,4	5,4	5,3														
Sociétés non financières	2 772,7	2,1	4,9	0,6	4,3	3 581,1	6,9	0,2	6,7	43,9	3 571,4	1,8	0,3	1,5	28,8	0,4	1,1	0,8	1,6	1,9	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0	1,8	1,7														

Source : BCE. Statistiques relatives aux émissions de titres

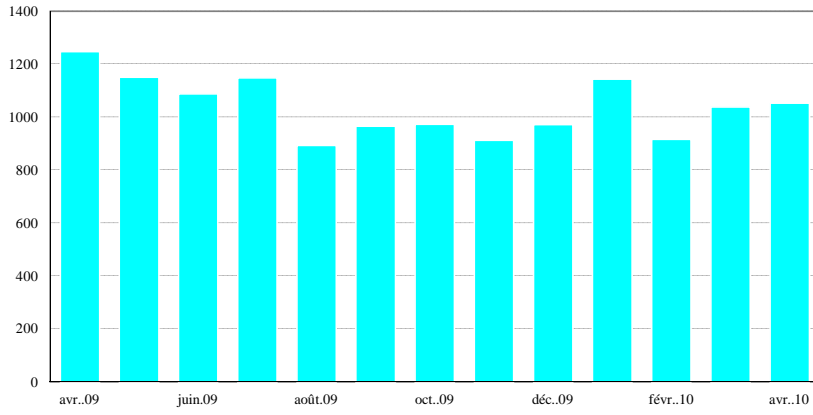
1) Codes des secteurs correspondants du SEC 95 : les IFM correspondent aux autres institutions financières monétaires (S.122) ; les institutions financières autres que les IFM comprennent les autres intermédiaires financiers (S.123), les auxiliaires financiers (S.124), les sociétés d'assurance et les fonds de pension (S.125) ; sociétés non financières (S.11)

2) Moyennes mensuelles des transactions sur la période

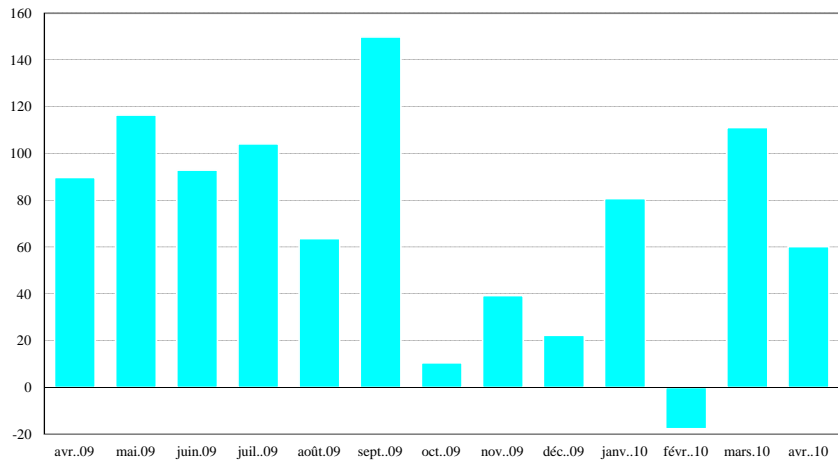
3) À compter de la période de référence de décembre 2009, un pays de la zone euro a étendu la couverture des actions cotées aux cotations internationales. Il s'ensuit une hausse des encours de l'ordre de 120 milliards d'euros, principalement dans le secteur des sociétés non financières.

4) Variation en pourcentage entre l'encours en fin de mois et l'encours 12 mois auparavant

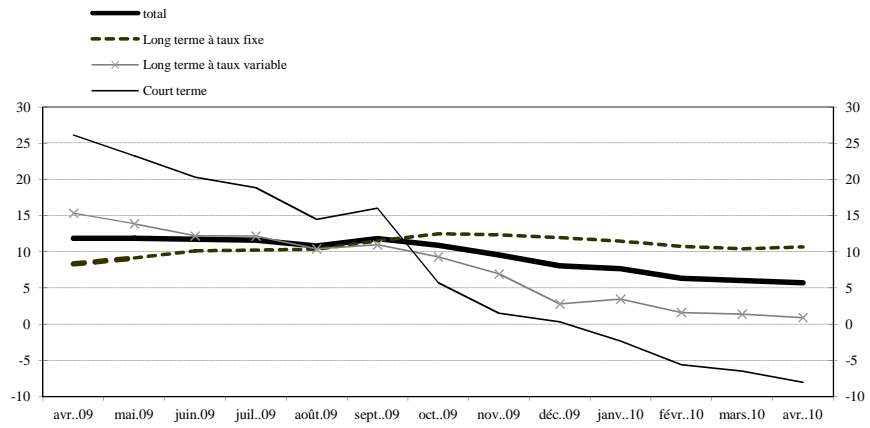
5) Les taux de croissance annuels sont calculés à partir des transactions sur la période et ne sont donc pas corrigés des reclassements ni de toute autre modification ne découlant pas de transactions.



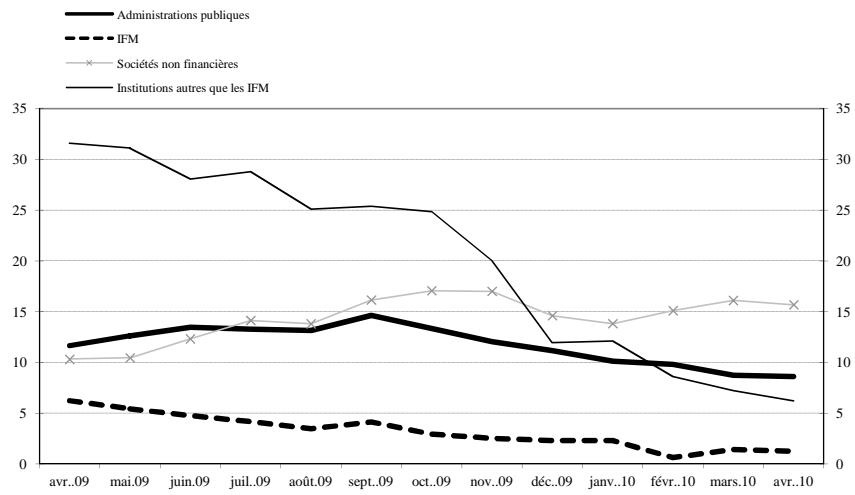
Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres



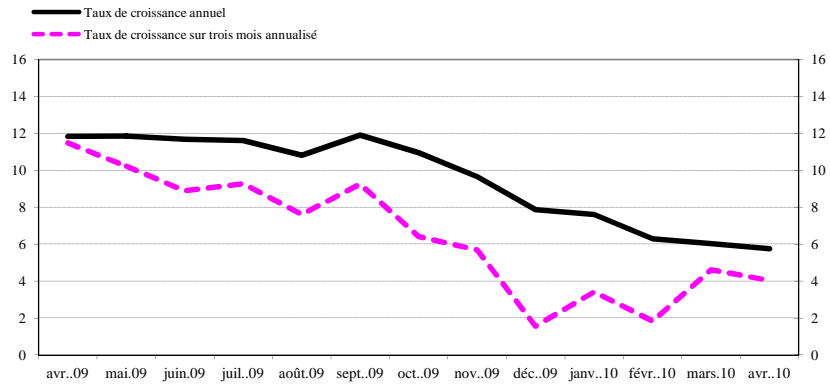
Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres



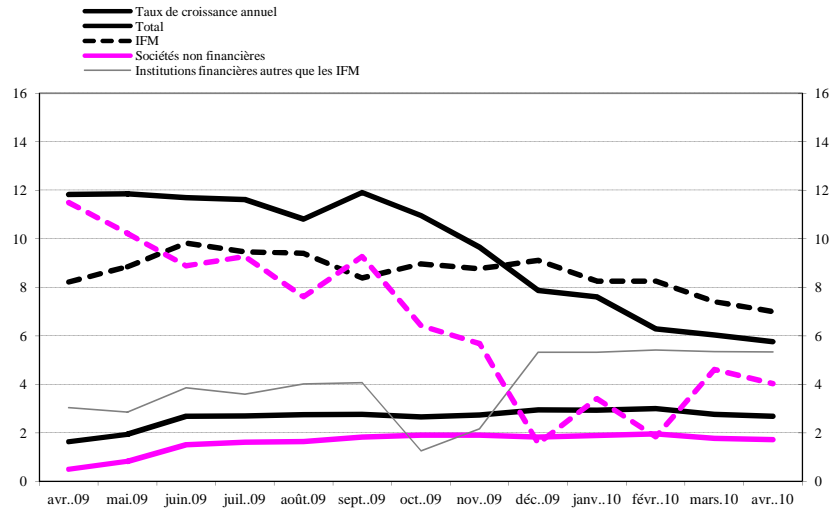
Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres



Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres



Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres



Source : BCE, Statistiques relatives aux émissions de titres